

**COMMUNE DES GARENNES SUR LOIRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 AVRIL 2021**

*Convocation du 20 avril 2021*

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt-six avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,  
Messieurs LÉZÉ Joël et PRONO Michel, Maires délégués,  
Mesdames et Messieurs, BAINVEL Marc, PERRON Jocelyne, CORBEAU Jean-Michel, LECOEUVRE Estelle, CARMET Christian, BONNIER-BORE Audrey, LEROY Philippe, Adjoints au Maire,  
Mesdames et Messieurs, BRANCHEREAU Frédéric, CHOQUET Amandine, CLAIN Fabienne, DAVIAU Nelly, DEFONTAINE Jacques, GIBAULT Audrey, GRIFFON Jérôme, LECRIVAIN Bertrand, LEGENDRE Anne-Florence, MATAILLET Mathilde, MERIC Dominique, MOREAU Olivier, PAPIN Nathalie, PELLETIER François, PIHOUEE Valérie, PORCHER Maryvonne, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, VAN HILLE Catherine, conseillers municipaux.

**Y assistait également :** Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame Dominique MERIC, conseillère municipale.

#### **21.04.00      Administration Générale– Huis clos**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la mise en place du couvre-feu.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de tenir cette séance à huis-clos.

#### **21.04.01      Administration Générale - Approbation Du Procès-Verbal Du 29 Mars 2021**

Le procès-verbal de la séance du 29 Mars 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

#### **21.04.02      Finances – Demande De Subvention Auprès De l'Agence Nationale Du Sport – Rénovation Des Equipements Sportifs**

Monsieur le Maire expose que la compétence sport est revenue aux communes au cours de l'année 2019, à la suite d'un détransfert de la CCLLA.

Après un audit des équipements sportifs, les commissions sports et bâtiments travaillent sur un projet de rénovation et remise aux normes de ceux-ci avec l'aide du cabinet d'étude EXEPLAN.

Monsieur le Maire précise que les travaux de rénovation des salles de sport sont susceptibles de bénéficier d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	Coût Total HT	1 547 672,00 €
	Coût Total TTC	1 857 206,40 €
<b>ANS 20%</b>		<b>309 534,40 €</b>
DSIL 2020		168 000,00 €
Emprunt		700 000,00 €
<b>Autofinancement communal</b>		<b>679 672,00 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Les travaux commenceront au cours du 2ème semestre de l'année en cours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le programme des travaux de rénovation et remise aux normes des équipements sportifs, tel qu'il lui est présenté
- **Adopte** le plan de financement
- **Mandate** Monsieur le Maire ou son représentant pour solliciter une subvention auprès de l'ANS.

#### **21.04.03 Travaux Publics – Eclairage Public – Stade des Garennes**

Monsieur le Maire expose, que les commissions voirie et sport proposent de procéder à des travaux d'extension de l'éclairage public au Stade des Garennes afin d'éclairer le terrain d'honneur, dans les conditions suivantes :

	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Taux du fonds de concours à verser au SIEML</b>	<b>Montant du fonds de concours à verser au SIEML</b>
<b>Travaux</b>	79 294.83 €	75%	59 471.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- **Procéder** aux travaux d'éclairage du terrain d'honneur – stade des Garennes,
- **Verser** une participation de 75% au profit du SIEML, à savoir 59 471.13 €
- **Mandater** Monsieur le Maire ou son représentant pour engager ces travaux

#### **21.04.04 Voirie – Dénomination de voie**

Marc BAINVEL, Adjoint en charge de la Voirie, et sur proposition de la commission voirie, expose qu'il convient de dénommer la voie nouvelle créée, lors de la création du tunnel sous la RD 748, au niveau du Bois Planté.

Il est proposé de dénommer cette voie : Passage des Orchidées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de dénommer cette voie : Passage des Orchidées.

#### **21.04.05 Intercommunalité – Communauté De Communes Loire Layon Aubance - Opération Programmée D'amélioration De L'habitat – Règlement - Modification**

Monsieur le Maire expose :

La commune des Garennes-sur-Loire lors de son conseil du 2 mars 2020 a décidé de participer au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien.

Le règlement intercommunal précise notamment les conditions d'attribution, les pièces à fournir, les montants des aides de la CCLLA et des communes ayant facultativement choisis d'abonder ces aides, les modalités d'instruction, les modalités de notifications et de versement.

Après une année de fonctionnement, le bilan de l'OPAH est très positif sur la rénovation énergétique et l'adaptation, mais n'a pas vraiment démarré sur les dispositifs nécessitant une appropriation des communes et surtout une animation de terrain (propriétaires bailleurs, logements très dégradés, copropriétés), notamment du fait du contexte sanitaire.

Des évolutions réglementaires nationales, l'arrêt du financement d'Action Logement, la nécessité d'ajuster les objectifs pour les ménages à revenus intermédiaires et de préciser et ajuster certaines règles après une année de fonctionnement, nécessitent de modifier le règlement d'intervention.

Par ailleurs, sur les dossiers adaptation (maintien à domicile), il est proposé une nouvelle aide à expérimenter, qui sera animée dans le cadre de l'OPAH. Il s'agit de proposer une aide renforcée pour les ménages créant une unité de vie complète dans leur maison, ceci permettra de mieux utiliser les fonds de l'ANAH, et sera un outil pour essayer de créer une offre de petits logements potentiels supplémentaires dans les enveloppes urbaines existantes.

La première année de fonctionnement a montré que les moyens d'ingénierie pour réaliser le conseil et le montage des dossiers des ménages intermédiaires étaient limités (liés aux capacités actuelles de l'association Alisée portant l'espace Conseil FAIRE). Ainsi il est proposé une nouvelle aide 'audit énergétique' pour les ménages réalisant un audit énergétique par un bureau d'études qui sera cumulable avec l'aide nationale Maprimrénov'.

Pour les communes ayant décidé de leur participation financière, cette modification n°1 du règlement est à approuver dans les meilleurs délais pour permettre le bon fonctionnement du dispositif.

Vu la délibération communale du 2 mars 2020 approuvant le règlement et le principe de participation au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien

Vu la modification du règlement intercommunal proposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la modification n°1 du règlement des aides locales en matière de rénovation de l'habitat ancien - 2020-2022 – Loire Layon Aubance,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier,

#### **21.04.06 Conseil Municipal - Délégation Au Maire – Information**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 25 mai 2020 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### **Exercice de Droit de Prémption Urbain**

<b>Propriétaire</b>	<b>Situation de l'immeuble</b>	<b>Commune Déléguée</b>	<b>Références Cadastres</b>	<b>Bien</b>	<b>Décision</b>
THIERRY Jacques - Claude	5 Grand Rue	Juigné sur Loire	AE 78 ; AE 79 ; AE 80 AE 81	Maison	Renonciation
PRUDHOMME Laurent et Sophie	42 route de Gagnebert	Juigné sur Loire	AN 263	Maison	Renonciation
HAMON Philippe	8 chemin des Millerits	Saint Jean des Mauvrets	290 ZB 317	Maison	Renonciation
ROUGER Yves et Sylviane	34 route de Gagnebert	Juigné sur Loire	AO 104 pour partie	Terrain à bâtir	Renonciation
SCI SOMALEX - FIOR (Madame Monsieur)	3 chemin de Montgilet	Juigné sur Loire	BO 132	Bâtiment et terrain	Renonciation
PEYRONNY Stéphane	1 Chemin des Granges	Juigné sur Loire	BN 21	Maison	Renonciation
SAVIGNARD Philippe et Françoise	1 chemin des Ajoncs	Juigné sur Loire	AK 348	Maison	Renonciation
GALLAIS Marylène épouse CHAUVIGNÉ	22 chemin de Chasles	Juigné sur Loire	AI 147 ; AI 148 ; AI 149	Maison	Renonciation
LOISEAU Daniel (Madame Monsieur)	40 chemin de Chasles	Juigné sur Loire	AI 306	Maison	Renonciation

Consorts PANTERNE	14 chemin de Montgilet	Juigné sur Loire	BO 63	Maison	Renonciation
GNIEWEK Eugène et Marie-Christine	Rue du Vieux Bourg	Saint Jean des Mauvrets	290 AE 17 ; 290 AE 370	Maison et terrains	Renonciation

**Gestion des Concessions dans les cimetières**

<b>Concessionnaire</b>	<b>Durée</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Commune Déléguée</b>
TROTTIER Marinette	30	D 110	Cimetière de Juigné
VERRON Pascal	30	B 8	Cimetière de Juigné